

# Contraintes écologiques et pêcheries sédentaires sur la Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent

Paul Charest

Volume 5, Number 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/000988ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/000988ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Département d'anthropologie de l'Université Laval

**ISSN**

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

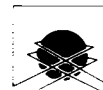
Charest, P. (1981). Contraintes écologiques et pêcheries sédentaires sur la Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent. *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 29–56.  
<https://doi.org/10.7202/000988ar>

---

# CONTRAINTES ÉCOLOGIQUES ET PÊCHERIES SÉDENTAIRES sur la Basse Côte-Nord du Saint-Laurent

---

Paul Charest  
Université Laval



## ▣ La notion de « contrainte écologique »

Depuis quelques années la notion de « contrainte écologique » est utilisée par certains membres de l'école néo-marxiste française dans leurs analyses des relations entre des sociétés humaines et leurs milieux physiques (Godelier 1974 et 1978, Barrau 1975a, Bahuchet 1978). Dans un article-synthèse intitulé « Considérations théoriques et critiques sur les problèmes des rapports entre l'homme et son environnement », Maurice Godelier écrivait ceci : « Le problème essentiel est d'*élaborer une théorie des conditions de reproduction et de non-reproduction des systèmes sociaux, compte tenu de leurs structures internes et des contraintes imposées par l'environnement écologique* »<sup>1</sup> (1974: 32). Dans ce texte Godelier n'explicité pas ce qu'il entend par « contraintes écologiques », il opère plutôt un glissement vers la notion de « contraintes spécifiques à la vie sociale » en l'illustrant à partir de l'exemple des Pygmées mbuti. Ainsi définit-il trois contraintes « agissant à l'intérieur » de leur infrastructure : 1) « Une contrainte de coopération des individus selon leur sexe et leur âge dans le procès de production » ; 2) « une contrainte de flux, de 'non-fermeture' des bandes dont les membres peuvent à tout instant changer de résidence et aller vivre au sein de bandes où ils trouvent des amis et des parents » ; 3) « une contrainte d'appartenance à une bande qui s'exprime dans le fait que ni l'individu ni la famille ne possèdent de droits sur un territoire déterminé et sur les ressources qu'il comporte » (*ibid.*: 52-53). Il ne s'agit effectivement pas là de contraintes écologiques mais de réponses adaptatives à une contrainte éco-

---

<sup>1</sup> En italique dans le texte original.

logique dérivée pour la forêt équatoriale humide qui consiste, à mon sens, dans la grande dispersion des ressources végétales et animales.

Dans un autre article publié en 1978, Godelier introduit la notion de « contraintes matérielles », se subdivisant en contraintes écologiques et en contraintes technologiques qu'il ne définit pas (1978: 37). En analysant le cas des Bassari iraniens, il avait auparavant réfuté le déterminisme écologique pour se référer plutôt à des « déterminations écologiques et technologiques ... qui *exigent*<sup>2</sup> une réponse adaptée au niveau des rapports de production et du pouvoir » (*ibid.*: 20).

Comme Godelier, Jacques Barrau ne définit pas davantage ce qu'il entend par contrainte écologique après avoir écrit dès les débuts de son texte « Écologie » « que les hommes ne peuvent pas sans risque grave, ignorer toutes les contraintes que le milieu naturel exerce sur tout être vivant » (Barrau 1975a: 2). À la lecture du reste du texte, nous pouvons cependant en déduire qu'il ne s'agit pas d'un déterminisme écologique le plus souvent apparenté aux excès du déterminisme climatique de l'école ratzélienne (*ibid.*: 5) et que la notion de « facteur limitant » (*ibid.*: 11) pourrait bien être employée comme un équivalent.

Serge Bahuchet, jeune chercheur associé au groupe Écologie et Sciences Humaines de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris dont J. Barrau et M. Godelier sont les animateurs en compagnie de O. Dollfus, semble être le premier du groupe à tenter d'explicitier la notion de contrainte écologique (Bahuchet 1978: 1-9). Il définit les contraintes écologiques dans un écosystème donné comme « *les éléments du milieu (abiotiques et biotiques) qui conditionnent la niche écologique d'une espèce animale* » (*ibid.*: 2)<sup>3</sup>. Appliquée aux cas de la forêt tropicale humide et des Pygmées Aka qui l'habitent et que l'auteur a longuement étudiés, cette définition des contraintes écologiques comprend « les éléments de cet habitat et les paramètres qui ont une *influence effective* sur le comportement et le mode de vie des Pygmées » (*ibid.*). De façon plus concrète, ces contraintes écologiques sont les suivantes : 1) climat; 2) hétérogénéité du milieu; 3) répartition spatiale des espèces végétales; 4) phénologie ou distribution temporelle des ressources; 5) contacts inter-ethniques (*ibid.*: 3-9). L'inclusion de cette dernière contrainte n'apparaît pas réellement pertinente car elle relève plutôt de facteurs historiques et sociaux; elle devrait être à mon sens abandonnée ou reformulée. Il resterait donc deux paires de contraintes écologiques associées soit au biotope et à des facteurs abiotiques (1 et 4), soit à la biocénose et à des facteurs biotiques (2 et 3).

---

<sup>2</sup> En italique dans le texte original.

<sup>3</sup> En caractère gras dans le texte original.

Ce développement conceptuel de Bahuchet rejoint des réflexions personnelles exposées depuis quelques années dans le cadre de mon cours d'*Anthropologie écologique*. Je les explicite dans les quelques paragraphes qui suivent.

Puisqu'il s'agit pour nous, anthropologues, d'analyser des sociétés ou des communautés humaines dans leurs rapports avec leurs milieux naturels, je définis les contraintes écologiques comme étant ces *caractéristiques du milieu physique qui influencent à des degrés divers les conditions de reproduction et de production dans une société ou une communauté donnée*. Ces contraintes peuvent être vues comme *absolues* ou comme *relatives*. Elles sont absolues lorsqu'aucune technique ou stratégie de l'homme ne peut les réduire ou les transformer : ainsi l'absence de terre arable est une contrainte absolue à la pratique de l'agriculture. Elles sont relatives lorsque des techniques ou des structures appropriées permettent d'en réduire, voire d'en faire disparaître, l'influence : ainsi la rareté des précipitations et de l'eau de surface dans un milieu sec peut être compensée par l'utilisation de puits en profondeur et de pompes mécaniques, pour faire monter à la surface l'eau fossile des nappes phréatiques et permettre une agriculture d'irrigation. Les développements technologiques tendent à rendre de plus en plus relatives les contraintes écologiques et à diminuer le nombre des contraintes absolues. On peut imaginer ainsi qu'on réussira un jour à faire pousser des tomates au Pôle Sud, dans un milieu entièrement artificiel. En fait, ces notions de contraintes absolues et de contraintes relatives s'appliquent à des milieux naturels non radicalement transformés par l'action de l'homme.

Toujours en ce qui concerne les distinctions à établir entre les différents types de contraintes écologiques auxquelles ont à faire face les sociétés et les communautés humaines, il m'apparaît aussi important d'identifier les *contraintes principales*, les *contraintes secondaires* et les *contraintes dérivées*. Cette typologie s'inspire de la distinction de Mao Tsé-Toung entre contradiction principale et contradiction secondaire ou dérivée dans son texte intitulé « De la contradiction » (Tsé-Toung 1975). La contrainte principale est celle qui conditionne le plus directement les structures de reproduction et de production dans un groupe social donné. Elle provient le plus généralement des facteurs abiotiques du milieu : climat, lumière, eau, sols, topographie. Ainsi le froid, la rareté de l'eau et les variations saisonnières sont des contraintes principales pour un grand nombre de sociétés. Les contraintes secondaires, pour leur part, relèvent soit du biotope, soit de la biocénose, et viennent s'ajouter aux précédentes pour limiter la quantité de solutions possibles dans l'élaboration des formes sociales. Par exemple, le caractère particulièrement accidenté du littoral de certaines régions arctiques ajoute une difficulté supplémentaire à l'exploitation par des groupes humains de milieux déjà soumis à la contrainte du froid. Finalement, les contraintes dérivées sont celles qui découlent directement ou indirectement des deux précédentes et relèvent essentiellement de fac-

teurs biotiques. Ainsi l'absence de végétation arborescente dans l'arctique est causée par un climat excessivement froid et une saison végétale trop courte.

Il paraît évident que la quantité et la sévérité des contraintes sont directement proportionnelles aux types de milieux dans lesquels vivent les quelques milliers de sociétés et de cultures différentes à travers le monde. Dans ce sens, les *milieux* définis comme *extrêmes* (très froids, très secs ou très humides) renferment beaucoup plus de facteurs contraignants pour l'homme et le déploiement de ses activités de production que les *milieux tempérés*. C'est pourquoi les stratégies d'adaptation aux milieux extrêmes, caractérisés par une faible productivité biologique, de grandes variations saisonnières et une grande dispersion des ressources, sont plus limitées en nombre que celles élaborées dans des milieux tempérés où les contraintes moins nombreuses ont une action moins limitative sur l'action des hommes.

Dans la suite du texte, les concepts qui viennent d'être définis seront appliqués à une analyse de cas, celui des pêcheries sédentaires de la Basse-Côte-Nord du St-Laurent. Le modèle d'analyse utilisé se situera dans la continuité de publications antérieures sur cette région (Charest 1973a, 1975, 1976) et retiendra les trois principaux paramètres suivants de toute approche écologique en anthropologie : le milieu physique, les techniques de production et les rapports sociaux et juridico-politiques associés aux activités de production.

#### ▣ Milieu naturel, techniques de pêche sédentaires et appropriation des moyens de production sur la Basse-Côte-Nord

La Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent correspond à cette partie orientale de la province de Québec qui s'étend entre la rivière Natashquan et la frontière du Labrador. Sa population d'environ 5,000 habitants est actuellement répartie en 15 communautés villageoises (cf. Carte 1). À titre de comparaison on y recensait à la fin du siècle dernier environ 1,000 personnes dispersées dans une centaine de stations de pêche. Ce territoire, dont la partie littorale s'allonge sur 400 kms environ, renferme quatre types d'écosystèmes différents : marin côtier, d'eau douce, de forêt boréale et de taïga. Les principales composantes écologiques de ces écosystèmes ont déjà été décrites (Charest 1973a et b, 1976). Comme il ne sera question dans ce qui suit que d'activités de pêche, je ne ferai donc que rappeler brièvement les principales ressources des deux milieux aquatiques.

#### ◆ L'écosystème marin côtier

En raison du climat froid qui prédomine pendant la majeure partie de l'année, l'effervescence de la vie marine le long du littoral de la Basse Côte-

Nord se fait surtout sentir pendant les courts mois de l'été, du début de juin à la fin de septembre environ. Les principales espèces de poisson qui apparaissent à la Côte pendant cette période sont dans l'ordre de leur arrivée : le capelan (*Molotus vilosus*), la morue (*Gadus morhua*), le saumon (*Salmo salar*), le lançon (*Amodytes americanus*), le maquereau (*Scomber scombrus*) et le hareng (*Clupea harengus*). On y retrouve des crustacés comme le homard (*Homarus americanus*) et le crabe (*Cancer irroratus* et *borealis*). Par ailleurs, d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques se nourrissent dans la mer et nichent sur les nombreuses îles et îlots qui parsèment la Côte : macareux arctiques ou « perroquets de mer » (*Fratercula arctica*), godes (*Alca torda*), marmettes (*Uria aalge aalge* et *U. lambia lambia*), canards eiders (*Somateria mollissima*) et plusieurs espèces de laridés (*Larus argentatus*, *L. marinus*, *L. delawarensis* et *Rissa tridactyla*). Sauf pour le canard eider, quelques laridés et un mammifère marin, le phoque des havres (*Phoca vitulina*), le séjour à la Côte de ces différentes espèces est de courte durée, quelques semaines dans chacun des cas. D'octobre à juin, seules les migrations aller-retour des troupeaux de phoques ou loups-marins du Groënland (*Phoca groenlandica*) vers leurs aires de mise-bas, qui se situent en décembre-janvier et en avril-mai, viennent animer un littoral apparemment déserté par la vie animale.

#### ◆ Ecosystème d'eau douce

Le réseau hydrographique de la Basse Côte-Nord est bien développé avec cinq rivières d'importance majeure, (Musquaro Olomaneshibou, Petite-Mécatina, Saint-Augustin et la Saint-Paul), plusieurs autres de moindre importance et une multitude de lacs et de ruisseaux (cf. Carte 1). Le saumon monte pour frayer dans une vingtaine de rivières que fréquentent aussi la truite de mer (*Salvelinus fontinalis*) et la truite arc-en-ciel (*Salmo gairdneri*). On retrouve cette dernière ainsi que le corégone (*Coregonus clupeaformis*) dans les lacs de l'intérieur.

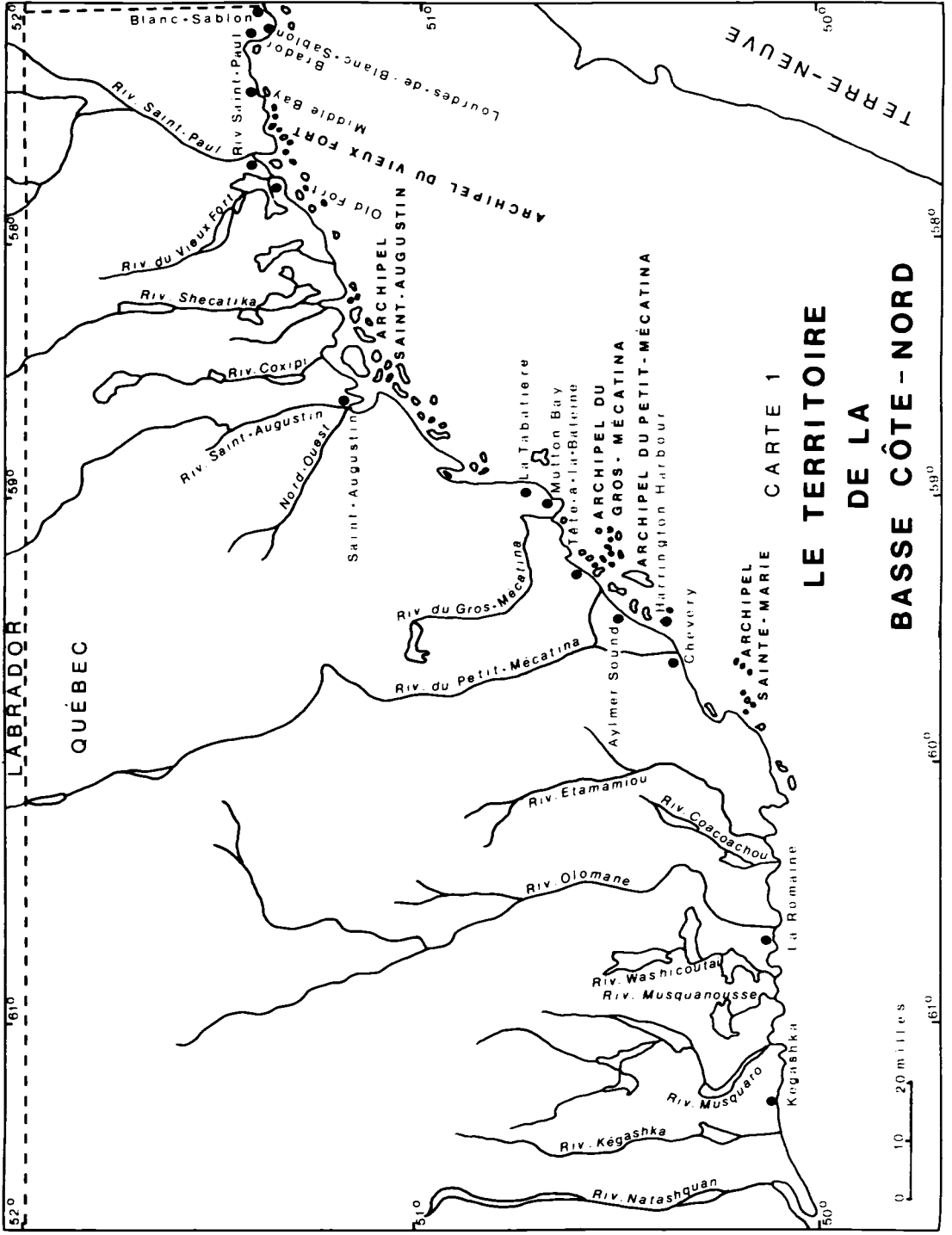
Selon la classification de David R. Harris que j'ai aussi adoptée (Charest 1976: 22), ces deux types d'écosystèmes aquatiques peuvent être classés comme des *écosystèmes spécialisés* : nombre limité d'espèces représentées chacune par un nombre élevé d'individus et équilibre écologique instable, dû à des facteurs climatiques en particulier. Ce dernier critère des variations dans les différentes populations animales composant l'écosystème est important à retenir, car ce qui particularise une activité de production comme la pêche – aux yeux des Nord-Côtiens eux-mêmes – c'est le caractère aléatoire de cette activité en raison des grandes fluctuations des ressources exploitées.

Du point de vue des communautés humaines qui en exploitent les ressources, la contrainte écologique principale propre aux deux milieux aquatiques de la Basse-Côte-Nord est celle des *variations climatiques saisonnières*.

Celles-ci se font sentir de façon cyclique par l'apparition de plusieurs espèces animales au début de l'été et leur disparition au début de l'automne. Originant de cette contrainte principale, on retrouve une contrainte dérivée, d'ordre biocénotique, celle des cycles migratoires de ces mêmes espèces qui les amènent à fréquenter, soit au même moment soit en succession, le littoral de la Basse Côte-Nord. Plusieurs de ces espèces font partie des mêmes chaînes comme c'est le cas, par exemple, pour le capelan, le saumon et le loup-marin des havres. Seul le phoque du Groënland a un cycle migratoire tout-à-fait différent des autres espèces car il aborde la Côte-Nord à deux reprises, à la fin de l'automne et à la fin du printemps. Les contraintes secondaires aux deux types d'écosystèmes aquatiques proviennent aussi du biotope et relèvent de la géomorphologie (topographie du littoral et des fonds marins, répartition des îles et des flots des archipels) et de l'hydrologie (dénivellation et débit des cours d'eau, qualités physiques et chimiques de l'eau). Ces différentes contraintes seront examinées plus en détail pour chacun des trois types de pêcheries sédentaires en usage sur la Basse Côte-Nord.

Comme je l'ai démontré antérieurement (Charest 1976), les stratégies adaptatives élaborées par les résidents permanents de la Basse Côte-Nord en réponse aux différentes contraintes écologiques des écosystèmes aquatiques et terrestres ont varié dans le temps : de *spécialisées* qu'elles furent au début (entre 1820 et 1860), elles devinrent progressivement *généralisées* ou multiples dans la deuxième moitié du siècle dernier, pour redevenir davantage spécialisées depuis une vingtaine d'années. En plus des différentes ressources aquatiques énumérées précédemment, les Nord-Côtiers ont appris aussi à utiliser les ressources de la forêt boréale (bois, animaux à fourrure, petit gibier) et de la toundra (caribou, fruits sauvages) (Charest 1976: 36). On notera cependant que le peuplement de la Basse Côte-Nord à ses débuts s'est réalisé autour de l'exploitation de trois ressources marines fondamentales : le saumon, le loup-marin et la morue. La suite de l'analyse sera centrée sur les techniques d'exploitation de ces trois ressources et sur les contraintes écologiques auxquelles les pêcheurs nord-côtiers ont dû répondre pour les exploiter avec succès.

Depuis leur découverte par des populations d'origine européenne à la fin du XVe siècle, les ressources marines de la Basse Côte-Nord ont été exploitées de façon intensive en faisant appel à des techniques de pêche fort variées qui ont évolué dans le temps, mais on peut les classer en deux grandes catégories : les techniques mobiles et les techniques fixes ou sédentaires. Si l'on applique cette catégorisation aux trois principales ressources marines exploitées sur la Basse Côte-Nord, on obtient la répartition suivante :



**LE TERRITOIRE  
DE LA  
BASSE CÔTE - NORD**

CARTE 1

0 10 20 miles



<i>Ressources</i>	<i>Techniques mobiles</i>	<i>Techniques fixes</i>
Saumon	Canne-à-pêche	Filet maillant
Loup-marin	Chasse à pied avec gourdin ou gaffe	Filet simple ou « charnette » Complexe de filets ou « grande pêche »
Morue	Ligne à main « Jigger » ou faux Palangre ou « trawl » Filet maillant Seine Chalut	Filet-trappe

Ces techniques ont d'ailleurs été en usage dans le contexte de rapports de production de types différents : capitalistes mercantiles, quasi-féodaux (seigneuriaux), marchands simples, capitalistes industriels.

Les relations entre les deux niveaux, celui des techniques et celui des rapports de production, ne sont pas fortuites. Les techniques mobiles sont associées de préférence à des rapports capitalistes sur la Basse Côte-Nord, alors que l'apparition et le développement de techniques fixes apparaissent plus étroitement liés historiquement à des rapports seigneuriaux et marchands simples. C'est ainsi que la mise au point du complexe de la pêche au loup-marin avec des filets maillants a donné lieu à l'octroi de fiefs et de droits exclusifs sur une grande partie de la Basse Côte-Nord à partir de 1700 jusqu'à la fin du Régime français. Concentrés entre 1760 et 1820 dans les mains de compagnies monopolistes, les postes de pêche à loup-marin et au saumon ont été achetés par de petits entrepreneurs qui ont été rapidement concurrencés par des nouveaux-venus établis en « squatters » suite à l'abolition des monopoles. De même, la vulgarisation de l'usage de la trappe-à-morue après 1880 a permis à la petite production marchande de prendre un essor considérable et de se maintenir comme type de rapports de production dominants jusqu'à aujourd'hui, bien qu'elle soit maintenant en voie d'être remplacée par le capitalisme.

Ces techniques de la pêche au loup-marin avec filets et de la pêche à la morue avec le filet-trappe ont été selon toute apparence élaborées localement en réponse à des contraintes écologiques spécifiques distinguant la Basse Côte-Nord des deux autres régions de pêche maritimes au Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Ce qui caractérise fondamentalement l'usage d'engins fixes par rapport à l'usage d'engins mobiles, du point de vue des rapports sociaux de production et des rapports juridico-politiques, c'est l'existence d'un contrôle indirect sur une partie des moyens de production (les ressources marines) par le biais d'un accès privilégié à l'objet de travail (le saumon, le loup-marin ou la morue). Ceci est particulièrement vrai pour le saumon et le loup-marin qui ne peuvent être capturés que par les possesseurs de pêcheries sédentaires, alors que la morue peut être captu-

rée par n'importe quel producteur avec des techniques mobiles. Les exploitants de pêcheries sédentaires ne sont pas juridiquement propriétaires des emplacements de pêche et des ressources, mais l'État, par l'émission de permis renouvelés automatiquement chaque année, leur en accorde les droits de possession à l'exclusion des autres. Ce système de permis de pêche pour des emplacements bien déterminés, et limités en nombre, existe maintenant depuis plus de 120 ans. L'augmentation progressive du nombre de producteurs ne disposant pas d'emplacements de pêche fixes déboucha avec le temps sur deux solutions différentes : la participation aux opérations de pêche comme « homme-à-part » et l'utilisation d'engins mobiles tels que la palangre et le filet-maillant, de plus en plus en usage aujourd'hui et qui rendent quelque peu désuet le filet-trappe.

Les principaux éléments de cette brève analyse historique des articulations entre ressources, techniques de pêche et rapports sociaux de production seront abordés avec plus de détails dans ce qui suit qui portera respectivement sur la pêche au saumon, la pêche au loup-marin et la pêche à la morue. Le « corpus » principal des données utilisées pour cette analyse provient des cartes des emplacements de pêche fixes dressées par la Direction des pêcheries maritimes du Québec identifiant 701 emplacements ou « berths »<sup>4</sup> sur la Basse-Côte-Nord :

- emplacements de pêche au saumon : 322
- emplacements de pêche à loup-marin : 103
- emplacements de filets-trappe à morue : 276

Les cartes marines correspondantes ont fourni les informations sur la profondeur des fonds marins où ces emplacements sont situés. Les données plus générales sur la Basse Côte-Nord, son évolution économique et technique, les changements de structures sociales et politiques, ont été recueillis par une douzaine de chercheurs dans le cadre du projet *Ethnographie de la Côte-Nord du St-Laurent*, subventionné par le Conseil des Arts du Canada. Ces données ont été analysées dans un ouvrage collectif non encore publié (Collectif 1973).

## ☐ Pêches à saumon

Le saumon est un poisson anadrome qui remonte à l'âge adulte — à partir de six ans environ — le cours d'eau qui l'a vu naître pour y accomplir à son tour l'acte de la reproduction. Il est très sélectif sur la qualité des lieux de fraie, choisissant des biefs de rivières ou des ruisseaux à l'eau limpide et peu profonde dont le lit est recouvert de petits cailloux. Ces qualités idéales se

---

<sup>4</sup> La population de la Basse Côte-Nord étant de langue anglaise dans une proportion d'environ 70%, le terme « berth » est le plus couramment utilisé pour désigner les emplacements de pêche sédentaire.

retrouvent dans plusieurs rivières de la Basse Côte-Nord, car on n'y compte pas moins de 22 rivières et ruisseaux à saumon, selon une carte du Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche (s.d.). Cependant, cinq rivières sont considérées comme les meilleures rivières à saumon (Olomanshibou, Etamamiou, Petite-Mécatina, Saint-Augustin, Saint-Paul). Les autres cours d'eau dans lesquels le saumon vient aussi se reproduire sont les suivants : les rivières Kegashka, Musquaro, Musquanousse, Washicoutai, Coacoachoo, Netagamiou, Gros-Mécatina, À-la-Baleine, Kecarpoui, Coxipi, Shécatica, Napitipi, Du Vieux-Fort, Brador, et les ruisseaux Au Saumon et Belles-Amours.

Après avoir passé environ quatre ans dans sa rivière natale, le saumoneau entreprend sa première migration vers les pâturages marins où il séjournera en moyenne deux ans à se gaver de plancton, de crustacés et de petits poissons avant de revenir pour frayer une première fois. Contrairement aux saumons du Pacifique qui meurent après avoir frayé, le saumon de l'Atlantique peut revenir frayer une deuxième et même une troisième fois, dans une proportion variant de 5 à 15% des adultes (Belding et Préfontaine 1961: 46). Les populations de saumon qui chaque année remontent les rivières de la Basse Côte-Nord se répartissent donc en groupes d'âge différents assez facilement reconnaissables par leurs tailles, leurs couleurs et la forme de leurs mâchoires. Le moment de remontée des différents groupes d'âge n'est pas exactement le même : les plus jeunes ou « grilse » s'aventurent les premiers, suivis des femelles, puis des gros mâles qui ont déjà frayé.

Les dates d'arrivée des différents bancs de saumon à la Côte puis à l'embouchure des rivières varient quelque peu d'année en année en fonction des conditions climatiques, de la date du départ des glaces, de la température de l'eau, de la présence de proies (capelans et crustacés) mais elles s'étalent généralement entre le début du mois de juin et la troisième semaine du mois d'août (*ibid.*: 98). Selon Belding et Préfontaine qui ont étudié les mouvements migratoires des populations de saumon de la Côte-Nord, l'existence de deux stocks de saumon bien différenciés appartenant respectivement aux rivières situées à l'est et à l'ouest de la rivière Natashquan – y compris celle-ci – expliqueraient les dates différentielles d'arrivées à l'embouchure des rivières (*ibid.*: 40). Ainsi les populations de saumon de la Basse Côte-Nord traversent le détroit de Belle-Isle à la fin du printemps pour remonter progressivement le littoral en direction des rivières natales ce qui entraîne un décalage progressif dans les dates d'arrivée des premiers groupes en allant de l'est vers l'ouest. À titre d'exemple, il existe une semaine de différence entre les sommets de capture de saumon au filet entre Rivière Saint-Paul et Rivière Saint-Augustin et un mois entre Blanc-Sablon et Washicoutai (*ibid.*: 98).

Dans leurs migrations de retour vers les frayères, les bancs de saumon suivent d'assez près le littoral à condition que la profondeur de l'eau y soit

convenable, soit d'au moins deux à trois brasses<sup>5</sup>. Ils sont d'ailleurs attirés à la côte dès le début de juin par leur proie préférée, le capelan. Lorsque le littoral est accidenté, les saumons ont tendance à nager en ligne droite d'un point à un autre, en évitant de s'aventurer trop profondément dans les anses et baies peu profondes. Si un obstacle se présente à eux, ils prennent le large en essayant de le contourner par l'extérieur. Parvenus à l'embouchure de la rivière natale, ils peuvent s'y attarder quelque temps en attendant les conditions idéales de débit et de limpidité de l'eau pour s'aventurer plus avant. Une fois engagés dans la dernière partie de leur trajet migratoire, ils cessent de se nourrir et vivent uniquement des réserves accumulées pendant leur séjour en haute mer.

Suite à cette description sommaire des habitudes et comportements migratoires des populations de saumon de la Basse Côte-Nord, quelles contraintes s'en dégagent en rapport avec l'exploitation de cette ressource ? En l'absence de tout contrôle et de toute réglementation d'ordre juridico-politique, les contraintes écologiques à la capture du saumon apparaîtraient plutôt faibles, car cette espèce est très vulnérable lorsqu'elle atteint ses frayères en eau peu profonde. Il serait alors facile d'en capturer des quantités énormes et de faire disparaître les stocks en peu de temps comme cela est effectivement arrivé ailleurs. Quand il est arrivé là, le saumon est épuisé, amaigri et sa chair a perdu beaucoup de saveur; il est donc préférable de le pêcher au début de sa remontée. Dans le but d'assurer le succès de sa reproduction, il est interdit depuis 1858 de capturer le saumon au filet à l'intérieur des rivières. Seule la pêche à la ligne est autorisée et n'est pratiquée sur la Basse Côte-Nord que par quelques privilégiés, membres de clubs privés avec droits exclusifs, et par les clients de quatre ou cinq pourvoies. De même, toujours selon la loi fédérale sur les pêcheries, la saison de pêche commerciale au saumon s'étend du 15 mai au 15 août, avec obligation pour les pêcheurs de relever leurs filets pour une durée de 24 heures entre le samedi soir et le dimanche soir.

Dans ce cas-ci les contraintes d'ordre juridico-politique semblent jouer un plus grand rôle que les contraintes écologiques, qu'elles soient abiotiques ou biotiques. Celles-ci sont essentiellement liées à la qualité des cours d'eau et des frayères, aux conditions climatiques lors de la reproduction, aux trajets migratoires et aux comportements lors des migrations. Aussi le nombre des bonnes rivières à saumon est maintenant restreint à quatre ou cinq et c'est évidemment à proximité de leurs embouchures qu'on peut en capturer le plus à l'aide de filets maillants. De même, les trajets migratoires sont à peu près identiques à chaque année à quelques variantes mineures près. Par contre, les conditions climatiques au moment de la reproduction et les conditions hydrographiques des cours d'eau au moment de

---

<sup>5</sup> La brasses correspond à six pieds ou 1 mètre 80.

la remontée peuvent avoir une influence considérable sur le succès de la reproduction et partant sur le succès de la pêche quelques années plus tard.

Si l'on veut à présent identifier la contrainte écologique fondamentale de la pratique de la pêche au filet du saumon sur la Basse-Côte-Nord, il est assez difficile de départager les facteurs abiotiques (conditions climatiques et hydrographiques) des facteurs biotiques (habitudes migratoires et comportement du saumon avant d'entreprendre la remontée des rivières). Les deux premiers facteurs paraissent des contraintes absolues aux pêcheurs de la Basse Côte-Nord puisqu'ils n'ont actuellement aucun moyen de les contrer, bien que l'ensemencement des rivières par des jeunes alevins de saumon pourrait aider à contrer les facteurs climatiques et hydrographiques, mais cette pratique n'a pas encore été introduite dans cette région. Les deux autres facteurs peuvent être assimilés à des contraintes relatives auxquelles une technologie adéquate peut apporter une réponse satisfaisante. Tout compte fait, en raison de la brièveté de la période de passage le long de la côte et à l'embouchure des rivières et des trajets migratoires réguliers, les habitudes migratrices du saumon, associées aux rythmes saisonniers, fournissent la contrainte principale à laquelle les pêcheurs au saumon ont dû adapter leurs techniques de capture.

La seule technique de pêche utilisée par les pêcheurs commerciaux du saumon de la Basse Côte-Nord n'a à peu près pas évolué depuis des siècles et demeure une des plus simples qui soit : on intercepte les bancs de saumon le long de leurs trajets migratoires à l'aide de filets maillants installés à partir des rives du littoral ou de certaines fles. L'engin, de longueur et de hauteur variées en fonction de la profondeur de l'eau et de la force des courants, ne dépasse pas 30 à 40 brasses par 3 à 4 brasses, on le place perpendiculairement à la ligne du littoral, le plus souvent au bout d'une pointe ou d'un promontoire. Il est généralement muni à son extrémité extérieure d'un bout de filet placé à angle aigu, le « raccroc », et plus rarement d'une « aile » aboutée à ce dernier qui vient presque complètement refermer le filet sur lui-même, formant une sorte de chambre d'où le poisson ressort difficilement (*fig. 1*). L'engin est ancré solidement au rocher d'un côté et retenu au fond de la mer par un système de cordages et de grappins, pendant que des flotteurs de liège ou de plastique le maintiennent à la surface. La partie inférieure est lestée de plomb ou de pierres de poids variables selon la force des courants et de façon à ce que le saumon ne puisse pas non plus passer en dessous du filet.

Les ancêtres des pêcheurs actuels ont choisi d'installer leurs filets à saumon le plus souvent aux pointes de rocher ou de terre s'avancant dans la mer ou dans des passages étroits entre des fles ou des flots. Les meilleurs emplacements sont situés à proximité des embouchures mais leur nombre est limité et ils sont tous occupés depuis longtemps sans compter que la loi fédérale prescrit une distance minimale de 250 verges entre chaque engin de pêche au saumon. Comme plus aucun permis de pêche n'est accordé

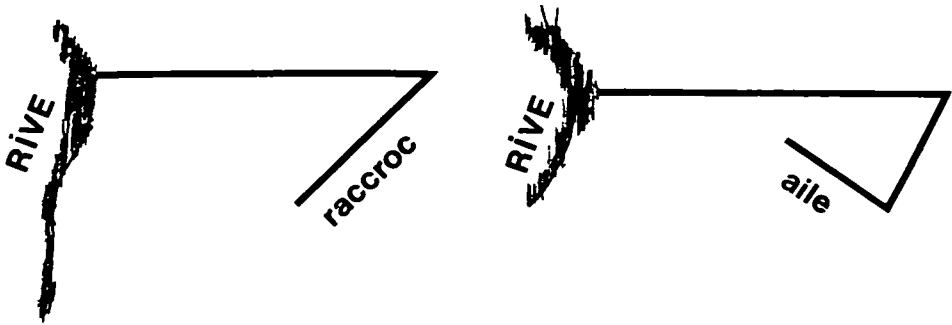


Fig. 1 : Schémas de pêches à saumon

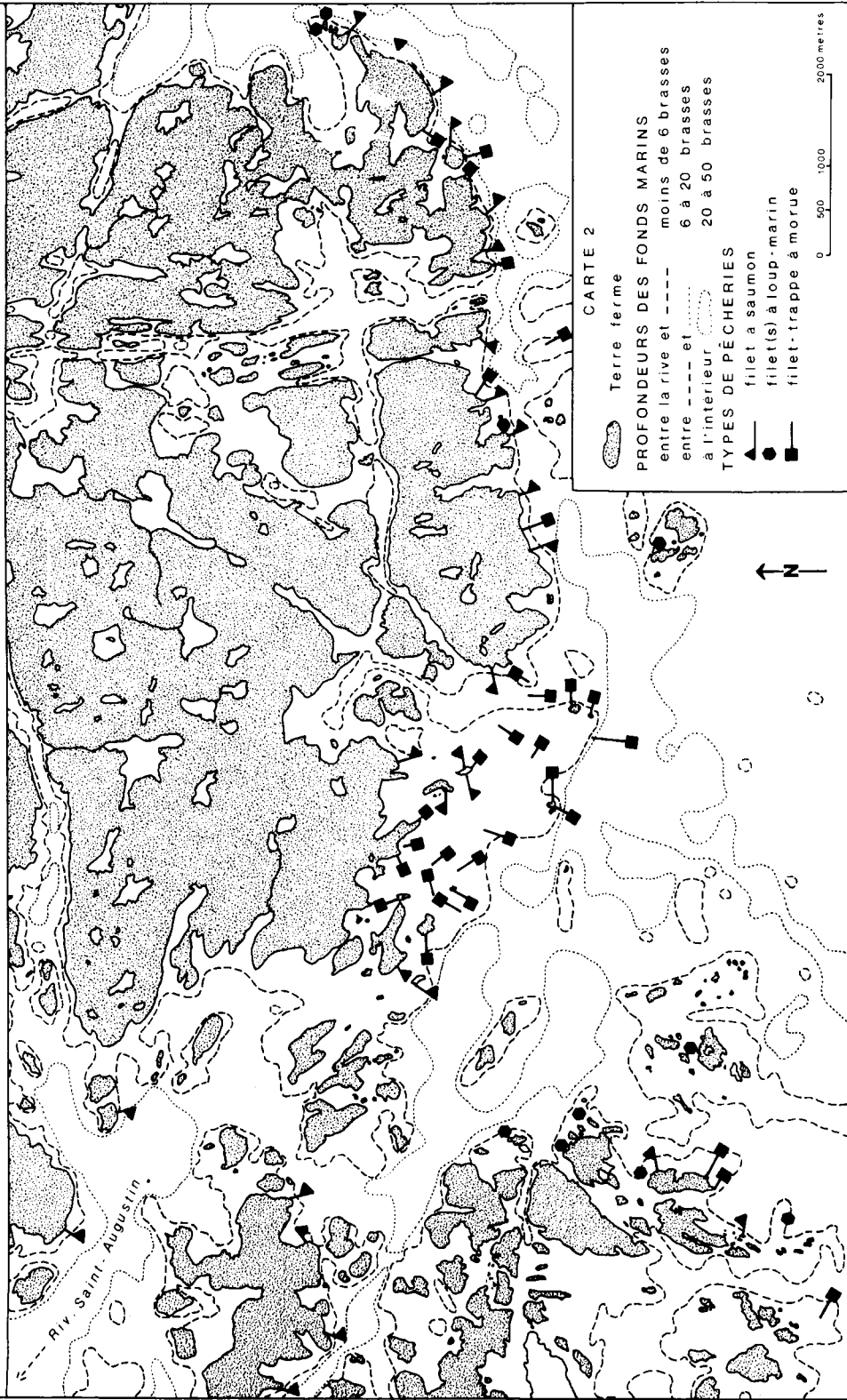
depuis longtemps sur la Basse-Côte-Nord, le nombre d'emplacements est demeuré stationnaire bien que plusieurs ne soient pas actuellement exploités. En effet, dans la partie occidentale de la région, plusieurs détenteurs de permis sont dédommagés par les propriétaires de clubs privés pour ne pas tendre leurs filets pendant la saison de pêche, les pêcheurs sportifs ont ainsi plus de succès à l'intérieur des rivières. Ces anciens exploitants renouvellent quand même leur permis chaque année et transmettent leurs droits acquis à leurs enfants, se gardant toujours la possibilité de recommencer à pêcher le jour où cela redeviendra lucratif. On peut estimer à 10 ou 15% le nombre des détenteurs de permis qui n'exploitent pas leurs emplacements de pêche au saumon<sup>6</sup>.

Les emplacements de pêche fixe au saumon ne sont pas répartis également le long du littoral de la Basse Côte-Nord; on en retrouve la plus grande partie aux embouchures des rivières les plus importantes. Près des deux tiers sont aux entrées des rivières Saint-Augustin et Saint-Paul, 123 pour la première et 85 pour la seconde. L'encombrement des embouchures de ces deux rivières par des myriades d'îles, d'îlots et de rochers formant les archipels Saint-Augustin et Vieux-Fort/Saint-Paul, offre des conditions favorables à la multiplication des emplacements de pêche. La Carte 2 de la partie centrale de l'archipel Saint-Augustin illustre bien ces conditions écologiques particulières.

Les contraintes écologiques liées à la topographie des lieux et aux routes migratoires des saumons empêche cette espèce d'être également abondante

<sup>6</sup> En date du mois d'août 1980, il y avait 101 détenteurs de permis de pêche au saumon sur la Basse Côte-Nord, ce qui implique que chaque détenteur pouvait exploiter en moyenne trois emplacements de pêche ou « berths ».

# EMPLACEMENTS DE PÊCHE : ARCHIPEL SAINT-AUGUSTIN



partout le long du littoral de la Basse-Côte-Nord et les bons emplacements de pêche au filet sont concentrés à certains endroits en particulier dans la partie orientale où se trouvent les deux meilleures rivières, la Saint-Paul et la Saint-Augustin. La pêche sportive au saumon prédomine par contre dans la partie occidentale de la région, elle est pratiquée dans les rivières Negashka, Musquaro, Musquanousse, Washicoutai, Olomaneshibou et Etamamiou, mais le niveau des prises n'y est pas très élevé.

Depuis l'ère des concessions et des seigneuries sous le régime français (Charest 1975: 38-45), les meilleurs emplacements de pêche au saumon de la Basse Côte-Nord ont fait l'objet d'une certaine forme d'appropriation, comme je l'ai rapidement expliqué plus haut. Les privilèges exclusifs de pêche au saumon accordés aux seigneurs et concessionnaires français, puis aux commerçants anglais, ont été cédés à partir de 1820 à de petits entrepreneurs dont le nombre s'est rapidement multiplié. L'augmentation concomitante des places de pêche sédentaire au saumon et l'exploitation anarchique que l'on fit de la ressource jusqu'à la fin des années 1850, alors que l'on pouvait barrer les rivières d'une rive à l'autre à l'aide de filets maillants, a entraîné l'établissement par le Gouvernement du Haut et du Bas-Canada d'une réglementation assortie de moyens de contrôle efficaces en ce qui regarde le type et le nombre des engins de pêche en exploitation, leurs dimensions et la dimension de leurs mailles, ainsi que les distances les séparant. Ce fut la première véritable Loi fédérale sur les pêcheries adoptée en 1858. Elle a été amendée quelques années plus tard et fournit encore l'armature des lois et règlements en vigueur aujourd'hui. Sous l'effet de cette législation sévère et d'un contrôle rigide exercé par un officier commandant un vaisseau armé, les stocks de saumon ont pu se reconstituer graduellement et la pêche au saumon a pu redevenir une activité lucrative pour les détenteurs de permis d'emplacements de pêche fixe. Le nombre et la situation de ces emplacements n'ont d'ailleurs à peu près pas varié depuis le milieu du siècle dernier, tandis que le nombre de résidents et de producteurs a considérablement augmenté.

En raison de leur nombre limité et de l'accès privilégié à la ressource saumon qu'ils procurent, les emplacements de pêche sédentaire au saumon demeurent très valorisés. S'ils ne peuvent plus maintenant comme dans le passé, faire l'objet de transactions commerciales entre entrepreneurs indépendants, le règlement des pêcheurs autorise encore leur transmission aux héritiers en ligne directe ou à la veuve. Comme autrefois, l'exploitation des meilleurs emplacements reste associée aux patronymes des premières lignées fondatrices, les Chevalier, Buckle, Kennedy, etc. L'accès privilégié à une ressource rapportant gros sur les marchés extérieurs a permis aux familles de ces lignées d'atteindre un statut économique quelque peu supérieur, du moins tant que la concurrence ne fut pas trop grande. On retrouvera un phénomène analogue dans le cas des exploitants des pêches sédentaires à loup-marin.



## ☒ Pêcheries à loup-marin

Des deux espèces dominantes de phoques le long du littoral de la Basse Côte-Nord, l'une est sédentaire (Phoque des havres), l'autre migratrice, (Phoque du Groënland). Cette dernière a fait l'objet d'une exploitation intensive à l'aide de filets maillants depuis les débuts du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les développements qui suivent sur les conditions écologiques, technologiques et juridico-politiques de la pêche au loup-marin concerneront uniquement le phoque du Groënland. Les migrations annuelles des populations de cette espèce vers et au retour des lieux de mise-bas dans le Golfe Saint-Laurent et les trajets migratoires qui sont alors empruntés constituent les contraintes dérivées dominantes sur la Basse Côte-Nord, mais elles sont déterminées par des variations climatiques saisonnières. Dans sa migration d'hiver, le phoque du Groënland quitte les eaux des mers arctiques, entre dans le Golfe Saint-Laurent par le détroit de Belle-Isle, longe le littoral de la Basse Côte-Nord jusqu'au cap Whittle, pour ensuite s'en éloigner en direction des lieux de mise-bas au centre du golfe. Les troupeaux ou « mouvées » de loups-marins s'approchent cependant au plus près de la côte dans leurs migrations de fin d'automne surtout à partir de l'archipel de rivière Saint-Augustin jusqu'à celui du Petit-Mécatina. Au printemps, c'est un peu le contraire qui se produit : les mouvées se rapprochent du littoral nord entre l'archipel du Vieux-Fort/Saint-Paul et la zone Brador/Blanc-Sablon.

Des facteurs climatiques conditionnent les dates de migrations et l'apparition en plus ou moins grand nombre des troupeaux de loups-marins dans tel archipel ou à l'entrée de telle baie. Une fin d'automne froide peut faire geler les baies et les passages entre les îles (« passes ») ce qui aura pour effet de tenir les phoques éloignés du littoral puisqu'ils doivent remonter régulièrement à la surface pour respirer. Par contre, lorsque les baies et les « passes » sont libres de glace, la présence d'une nourriture abondante sous forme de crustacés ou de poissons de petite et moyenne taille les attire près des côtes. Finalement, les loups-marins aiment bien s'aventurer et folâtrer à travers îles, îlots et rochers à condition que les profondeurs d'eau soient suffisantes pour permettre ces ébats, c'est-à-dire d'au moins trois ou quatre brasses. Les conditions climatiques et les migrations saisonnières des phoques apparaissent donc comme les contraintes, principale et dérivées, alors que la distribution de la nourriture et la topographie des côtes et des profondeurs marines constituent des contraintes secondaires pour la pratique de la pêche au loup-marin avec des filets-maillants.

Comme les saumons, les loups-marins se déplacent par groupes d'âge lors de leurs migrations. À l'automne, les plus jeunes arrivent en premier, suivis des femelles gravides et des mâles adultes. Au printemps, les femelles voyagent en compagnie de leurs rejetons à la suite des mâles. Le phoque est une bête à la fois curieuse et timide qui sort fréquemment la tête hors de l'eau pour examiner les environs mais qui plonge rapidement à la moindre alerte.

Lorsqu'il rencontre un obstacle en se déplaçant sous l'eau, il essaie de l'éviter en allant en profondeur du côté du large.

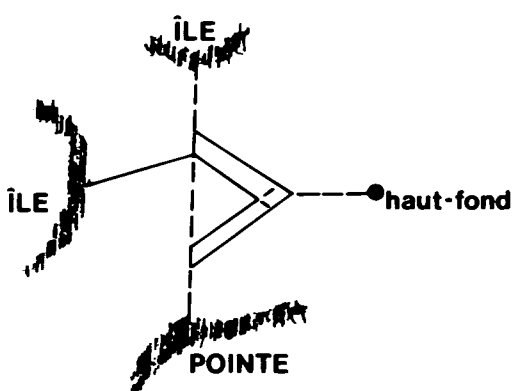
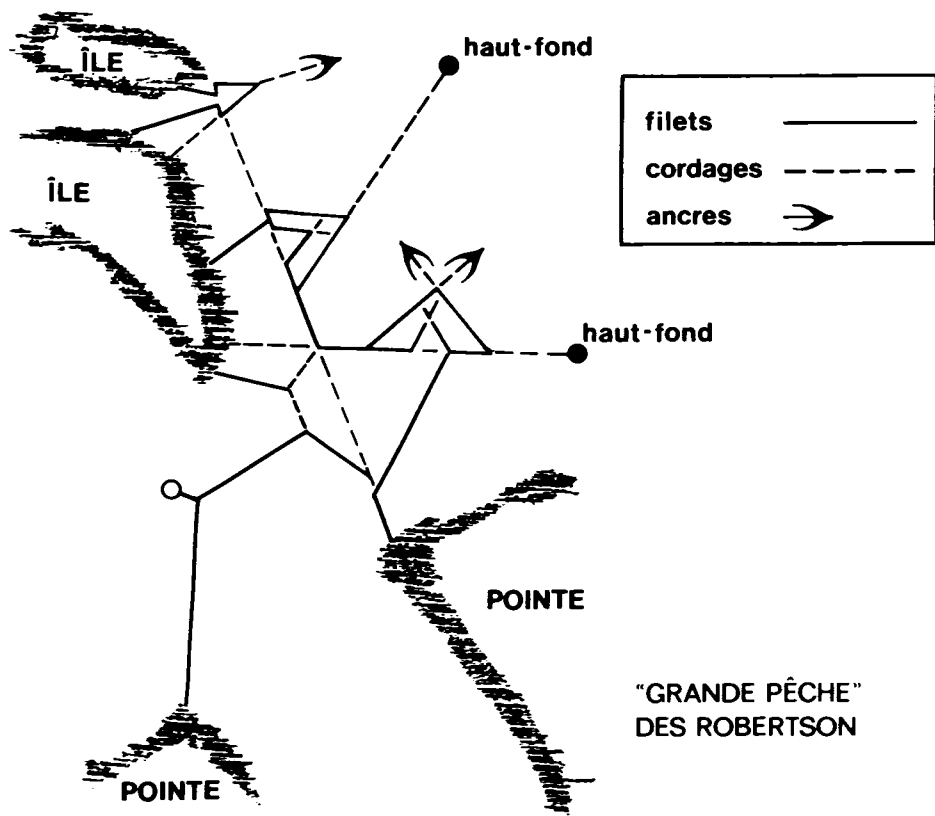
Ces différentes habitudes migratoires et comportementales du loup-marin sont connues des pêcheurs de la Basse Côte-Nord et forment un « corpus » de connaissances ethno-zoologiques (Beaucage 1968: 102-105) transmises de génération en génération. Elles ont été mises progressivement à profit dans l'élaboration d'une technologie de pêche beaucoup plus sophistiquée que celle employée pour le saumon. Cette technologie et son évolution dans le temps ont été décrites en détail par Pierre Beaucage (1968), aussi suffirait-il ici d'en indiquer les principales caractéristiques adaptatives en fonction des contraintes écologiques qui viennent d'être identifiées.

La première réponse aux contraintes des variations saisonnières et des trajets migratoires consista tout d'abord à identifier les périodes exactes de migrations et les lieux de passage le long du littoral et à travers les îles. Cette opération qui pourrait sembler simple s'échelonna sur une longue période car ce n'est qu'après deux siècles de présence des pêcheurs européens dans la région de Vieux-Fort/Blanc Sablon que les premières pêches sédentaires à loup-marin furent mises à l'essai, au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces premières pêches à loup-marin étaient d'ailleurs des *pêches de printemps* capturant les mammifères à l'occasion de leurs migrations de retour à travers le détroit de Belle-Isle. Ce fait s'avère assez compréhensible quand on sait que les pêcheurs européens abordaient la côte du Labrador et la Côte-Nord du Saint-Laurent uniquement pendant l'été pour y pêcher la morue et y chasser la baleine (Charest 1975: 38). Ce n'est qu'après deux ou trois décennies d'exploitation de pêcheries sédentaires de printemps dans la partie orientale de la Côte, que l'on a pu identifier de façon précise les périodes et lieux de passage des bandes de loups-marins dans les parties centrale et occidentale, ce qui a permis à plusieurs pêcheries sédentaires de s'y installer entre 1730 et 1750. Ces premières installations assez rudimentaires étaient du type « pêche-à-cabestan » (Beaucage 1968: 109), coûteuses en investissements pour les câbles, les grappins et la corde pour tresser les filets et relativement peu productives en loups-marins capturés. Face aux coûts d'opération croissants et à une diminution des rendements par pêcherie, attribuable à une augmentation considérable de leur nombre vers les milieux du siècle dernier, des modifications techniques majeures ont été apportées et ont donné au complexe de la pêche à loup-marin les caractéristiques principales conservées jusqu'à aujourd'hui.

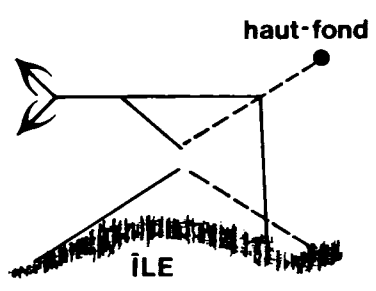
En réponse aux contraintes des trajets migratoires, les Nord-Côtiers ont élaboré deux types de pêcheries à loup-marin : les « pêches de passe » et les « pêches de rivage » (*ibid.*: 110 et 117). Sur le plan technique, on retrouve aussi deux variantes principales : la pêche avec un filet simple placé au fond de l'eau ou « charnette » et la pêche avec un complexe de plusieurs filets disposés selon des formes géométriques rectangulaires ou triangulaires, appelé « grande pêche ». La première technique est moins coûteuse mais

capture beaucoup moins de phoques, quelques dizaines tout au plus. La seconde nécessite des capitaux plus élevés pour la mettre en opération mais le nombre des captures peut s'élever à plusieurs centaines par emplacement lors des bonnes années. C'est le complexe de la « grande pêche à loup-marin » qui témoigne peut-être le plus de l'ingéniosité adaptive des pêcheurs de la Basse Côte-Nord. Il tient compte d'une foule de facteurs écologiques particuliers aux emplacements de chacune des pêches tels que la situation des fles, flots et rochers, la topographie des rivages, la profondeur de l'eau, l'orientation et la force des courants, les points d'entrée et de sortie des bandes de loup-marin, etc. En fait, on peut dire que chaque pêche constitue en soi une réponse unique à des contraintes uniques. C'est pour cette raison que Pierre Beaucage a relevé, pour la partie centrale de la Basse Côte-Nord seulement, près d'une vingtaine de modèles de pêche différents (*ibid.*: 109-122). L'exemple le plus achevé du complexe de pêche à loup-marin est sans nul doute celui de la grande pêche des Robertson de La Tabatière (voir *fig. 2*). La rationalité technique de ces engins de pêche consiste essentiellement à bloquer le plus complètement possible le passage aux bandes de loups-marins pour les faire pénétrer dans un enclos de filets, puis à essayer de les empêcher d'en sortir par la disposition de nombreux angles aigus aux endroits où l'animal essaie de contourner l'obstacle par l'extérieur. La rationalité économique par contre consiste à mettre à l'eau le moins de cordages et de filets possible pour le plus grand nombre de captures possible.

Il est logique de penser que les premiers pêcheurs de loups-marins ont dû procéder par essais et erreurs pour établir les trajets de migrations des mouvées, de même que les dates et la durée des migrations et choisir les meilleurs emplacements pour installer leurs complexes de filets. Ces connaissances sont transmises de façon à peu près immuable d'un propriétaire de pêche à un autre en même temps que toutes les autres connaissances sur la topographie des lieux de pêche et l'ethnozoologie du loup-marin. Comme pour le saumon, les bons emplacements de pêche à loup-marin sont limités en nombre en raison surtout des contraintes écologiques identifiées. Sur les 103 emplacements pour lesquels des permis sont accordés par la Direction des pêches maritimes du Québec, plus de la moitié sont situés dans la partie centrale de la Basse Côte-Nord où c'est la pêche d'automne qui est pratiquée, soit entre l'archipel de Tête-à-la-Baleine et celui de Saint-Augustin inclusivement. La pêche au loup-marin est assez marginale dans la partie occidentale de la côte où l'on ne compte que 24 emplacements, exploités surtout avec la technique du filet simple ou « charnette ». Ce phénomène est facilement compréhensible si l'on se rappelle que les mouvées de loup-marin s'éloignent du littoral à partir du cap Whittle qui constitue en quelque sorte la démarcation entre la partie centrale et la partie occidentale de la Côte. On retrouve un nombre identique de 24 emplacements dans la partie orientale s'étendant entre l'archipel du Vieux-Fort et Blanc-Sablon, secteur où la pêche de printemps, autrefois lucrative, a progressivement périclité pour des raisons liées sans doute au rehaussement des fonds marins dans la Baie de Brador où les premiers complexes de filets à loup-marin de la Côte-Nord ont été installés.



TYPE "PÊCHE DE PASSE"



TYPE "PÊCHE DE RIVAGE"

Fig. 2 : Schémas de pêches à loup-marin d'après Beaucage

L'examen attentif des cartes des emplacements de pêche à loup-marin indique que près de la moitié d'entre eux, 49 sur 103, sont situés dans des passages étroits et relativement profonds entre le continent et des îles ou entre des îles et des flots. La majorité des autres emplacements se retrouvent sur la rive extérieure d'îles donnant directement sur la mer. Il y a très peu d'emplacements situés sur le littoral continental. Certaines pêches enfin, mais elles sont peu nombreuses, sont situées en pleine mer sans être accrochées à un point fixe. Dans ces cas, on n'utilise que le filet simple car il est impossible d'installer une pêche complexe dans ces conditions. Les cartes marines indiquent que la profondeur moyenne d'eau à marée basse sur les emplacements de pêche à loup-marin varie entre trois et cinq brasses, avec un minimum de une brasse et deux pieds. L'orientation des pêches ne se fait pas non plus au hasard et répond aussi à des critères écologiques. Leur entrée est toujours orientée vers le large, soit en direction est pour les pêches d'automne, soit en direction ouest pour les pêches de printemps, c'est-à-dire toujours dans le sens des trajets migratoires des phoques. La carte 2 illustre bien les relations d'ordre écologique entre emplacements des pêcheries, profondeur de l'eau et topographie du littoral pour la partie centrale de l'archipel Saint-Augustin. On y remarque en particulier que les pêches sont toutes situées du côté extérieur des îles et que la profondeur des fonds marins au lieu des emplacements est toujours inférieure à six brasses.

Comme pour la pêche au saumon, celle au loup-marin est réglementée par la loi fédérale sur les pêcheries. Les règlements spécifiques touchant ce type de pêche sont les suivants : nécessité d'avoir un permis, coûts des permis, dimension des mailles des filets. L'intervention de l'état dans ce domaine fut nécessaire au milieu du siècle dernier lorsque l'absence de réglementation précise et la multiplication des engins de pêche, accompagnées de conditions climatiques particulièrement mauvaises, amenèrent une diminution considérable des revenus et de multiples querelles entre les exploitants au sujet de la distance à respecter entre les différents emplacements de pêche. Cette distance est maintenant fixée par le garde-pêche selon les cas.

Depuis un siècle le nombre d'emplacements pour les complexes de grande pêche est demeuré stable alors que celui des pêches à « charnette » fluctue selon les périodes en raison de la grande mobilité de ce type d'engin et du peu d'investissement qu'il requiert.

Dans ce cas-ci, comme dans le précédent, les meilleurs emplacements de pêche à loup-marin, propices à la grande pêche, ont été vite accaparés dès le Régime français et ont fait l'objet depuis la mise en place d'une population sédentaire, de transactions commerciales et de transmissions par héritage. Quelques familles de souche ancienne, descendantes des pionniers, les Robertson et les Gallichon de La Tabatière, les Mauger de Tête-à-la-Baleine, les Jones de Wolf Bay, détiennent aujourd'hui un accès privilégié à la ressource loup-marin, grâce à leur contrôle des meilleurs emplacements

de pêche sédentaire. Si dans le passé ce contrôle d'un moyen de production important a pu leur permettre d'atteindre un statut économique avantageux, la diminution des rendements économiques de la pêche au loup-marin depuis quelques décennies et l'orientation générale de l'économie de la Basse Côte-Nord vers le travail salarié a grandement contribué à niveler les écarts socio-économiques entre propriétaires et non-propriétaires d'emplacements de pêche fixe.

### ☐ Pêche à la morue avec le filet-trappe

Contrairement aux deux cas précédents où des techniques de pêche fixes constituent les seules façons de s'approprier les ressources mobiles que sont le saumon et le loup-marin, la pêche à la morue avec le filet-trappe représente une exception par rapport à l'ensemble des techniques de pêche à la morue qui ont la caractéristique d'être mobiles (voir tableau p. 36). Comme la mise au point du complexe de pêche à loup-marin, l'invention et l'usage du filet-trappe par les pêcheurs de la Basse Côte-Nord est un brillant exemple de réponse adaptative aux contraintes écologiques particulières au milieu marin côtier de cette région.

Dans cette partie du Golfe Saint-Laurent, les bancs de morue qui ont passé l'hiver sur les hauts-fonds du large se déplacent vers le littoral de la Basse Côte-Nord à la fin du printemps et au début de l'été pour y déposer leurs œufs et s'y gaver en même temps du capelan venu là aussi pour se reproduire. Des bancs compacts de morue s'approchent très près des rives de la terre ferme ou de la première rangée d'îles des archipels, s'aventurant même dans certaines baies profondes largement ouvertes sur la mer. La topographie générale du littoral de la Basse Côte-Nord se caractérise le plus généralement par des rives rocheuses et abruptes avec des profondeurs de plusieurs brasses à faible distance de la terre, ce qui permet à la morue de s'en approcher sans danger de s'échouer. La durée de son séjour dans ces parages est toutefois courte, de quatre à six semaines tout au plus, entre la mi-juin et la fin de juillet. Les vents et les marées, la température de l'eau et les déplacements du capelan, conditionnent les déplacements locaux des bancs de morue à proximité de la côte. Comme ces conditions abiotiques et biotiques varient beaucoup d'une saison à l'autre et même d'une journée à l'autre, la capture d'importantes quantités de morue près du littoral représente un phénomène encore plus aléatoire que la pêche au saumon et au loup-marin. À certaines années, par exemple, la présence de la glace au début de l'été ou l'absence de capelan feront que la morue n'abordera pas à certains endroits qu'elle a pourtant l'habitude de fréquenter. Dans ce contexte, les variations climatiques annuelles et saisonnières apparaissent encore une fois comme la contrainte principale à la pratique de la pêche à la morue le long du littoral. La topographie des côtes, les profondeurs des fonds marins et les habitudes migratoires des populations de morue

peuvent être considérées comme des contraintes secondaires dans les deux premiers cas et dérivée dans le troisième.

C'est en tenant compte de ces diverses contraintes que William H. Whiteley, entrepreneur sur l'île Bonne-Espérance dans l'archipel de la rivière St-Paul, inventa en 1865, peu après son arrivée, le filet-trappe à morue (Ledoux et Lepage 1973). En partant de la seine à morue, alors utilisée par les grandes firmes de pêche pour capturer les bancs de morue s'approchant de la côte au début de l'été, ce pêcheur eut l'ingénieuse idée de disposer dans la mer un engin fixe de façon à laisser la morue s'enfermer elle-même dans un enclos de filets solidement ancré au rivage d'un côté et retenu au fond de la mer de l'autre par un ensemble de cordages et de grappins. Pour diriger la morue vers l'entrée de l'enclos, large de trois pieds seulement, un long filet appelé « leader » ou « guideau » fut disposé de façon perpendiculaire à la rive :

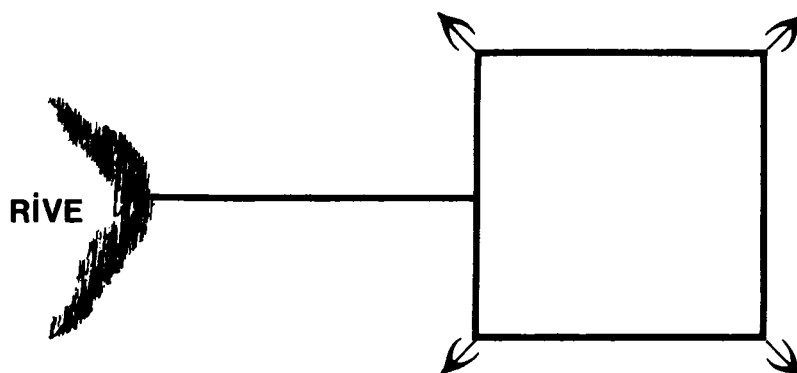


Fig. 3 : Schéma de filet-trappe à morue

Le filet-trappe fut aussi muni d'un fond de mailles pour empêcher la morue qui se tient généralement à quelques pieds du fond de la mer de s'échapper par en dessous de l'enclos à la faveur de déplacements des murs de côté. Les morues peuvent entrer dans l'enclos à filets aussi bien d'un côté que de l'autre car on ne peut jamais prévoir avec une exactitude complète leur endroit d'arrivée à la côte ni leur trajet. Une fois à l'intérieur de l'enclos, les morues peuvent difficilement en retrouver la sortie en raison de l'étroitesse de l'entrée et de leur tendance à essayer de regagner le large lorsque la

marée commence à baisser. Les pêcheurs doivent donc vider le filet-trappe de ses captures à la marée descendante. Contrairement aux techniques précédentes, les prises au filet-trappe peuvent être conservées vivantes pendant plusieurs jours, évitant ainsi des pertes lors des périodes de mauvais temps qui empêchent les pêcheurs d'aller lever les filets.

Les dimensions du guideau et du rectangle de filets varient dans chaque cas en fonction des caractéristiques des emplacements de pêche ou « berths », principalement de la profondeur des fonds marins généralement de trois à six brasses. Dans tous les cas, les hauts-fonds propres à l'installation de filets-trappes s'abaissent très rapidement à 10, 20 et 30 brasses de profondeur à quelque cent ou deux cents mètres des rives, la morue peut alors aller et venir régulièrement entre des eaux plus profondes, où elle trouve refuge en cas de mauvais temps, et des eaux moins profondes où elle trouve une nourriture abondante et des endroits de fraie plus appropriés.

Les filets-trappes à morue ne sont pas toujours ancrés au rivage et un certain nombre sont installés en pleine mer, mais ils sont plus précaires et peuvent être détruits plus facilement par une violente tempête ou par des glaces à la dérive. Le nombre de ces engins non fixés à la rive est particulièrement élevé dans les archipels du Vieux-Fort/Rivière Saint-Paul et de Saint-Augustin où l'on en compte au moins une trentaine.

Sur un total de 276 emplacements de filets-trappes à morue pour l'ensemble de la Basse Côte-Nord, on en retrouve 218, soit près de 4/5, dans le secteur de l'archipel de Saint-Augustin/Blanc Sablon. Des facteurs écologiques particuliers expliquent cette forte concentration d'engins de pêche fixes dans la partie orientale de la Côte-Nord. Ces conditions écologiques idéales pour la pêche au filet-trappe, c'est-à-dire de larges baies ouvertes sur la mer, des rangées d'îles avec des rives abruptes, des profondeurs près des côtes variant entre quatre et six brasses, se retrouvent entre autres dans la zone centrale de l'archipel Saint-Augustin illustrée sur la Carte 2 où l'on compte 28 emplacements de filets-trappes.

Si elle ne peut pas non plus contrer adéquatement la contrainte absolue des facteurs climatiques affectant les déplacements et les succès de reproduction des stocks de gadidés, la technique de pêche à la morue avec le filet-trappe représente par contre une stratégie adaptative aux contraintes écologiques secondaires et dérivées associées à la topographie des lieux de pêche et aux habitudes migratoires des bancs de morue.

Les pêcheurs sédentaires de la Basse Côte-Nord ont pendant longtemps négligé cette abondante ressource de leur milieu marin côtier et en laissaient l'exploitation aux pêcheurs nomades venus d'Europe ou des provinces maritimes ou aux grandes firmes jersiaises. Ils étaient essentiellement préoccupés par la capture du saumon et du loup-marin à l'aide de pêcheries sédentaires dont les rendements demeurèrent lucratifs tant que le nombre



d'exploitants demeura restreint. L'augmentation de la population sédentaire, associée à une diminution concurrente des populations de saumon et de loup-marin, amena toutefois plusieurs résidents à s'intéresser à l'exploitation de la morue. C'est l'invention du filet-trappe qui leur permit d'ajouter une stratégie complémentaire à leurs activités de production demeurées jusqu'alors de type spécialisé.

En effet, comparativement aux techniques de la ligne à la main et du « jigger », les plus couramment utilisées à l'époque, l'usage du filet-trappe représentait une technique d'une grande efficacité permettant de capturer plusieurs centaines de quintaux de morue en l'espace de quelques jours seulement, à condition évidemment que les bancs de poissons soient fidèles aux rendez-vous annuels, ce qui n'est pas toujours le cas. La principale difficulté à sa diffusion sur une grande échelle venait des coûts de fabrication relativement considérables pour l'époque, environ \$ 200.00 dans les années 1880. Cette difficulté fut largement levée grâce à plusieurs années exceptionnellement bonnes pour la pêche entre 1890 et 1905, de sorte que le nombre de filets-trappes qui n'était que de 18 en 1886 grimpa très rapidement à 159 en 1906 (Ledoux et Lepage 1973: 27). Il continua à augmenter dans les décennies suivantes pour atteindre près de 300 dans les années 1950. Le nombre optimal de bons emplacements de pêche sédentaire à la morue fut alors dépassé et plusieurs d'entre eux qui n'avaient qu'un rendement marginal lors d'années exceptionnelles furent abandonnés. Les droits sur les emplacements de rendement moyen sont quand même conservés par le paiement d'une somme nominale, ce qui permet aux pêcheurs de les exploiter de façon sporadique lorsqu'ils s'aperçoivent que la morue s'en approche en bancs importants. Les détenteurs de plusieurs emplacements ou « berths » peuvent ainsi déplacer leurs filets-trappes d'un emplacement sédentaire à un autre selon les mouvements des bancs de morue le long du littoral, ce qui ajoute un certain élément de mobilité à une technique fondamentalement sédentaire. Le nombre de filets-trappes en usage sur la Basse-Côte-Nord ne correspond donc pas au nombre plus élevé d'emplacements de pêche à la morue, surtout dans le contexte actuel où l'usage du filet-trappe paraît régresser à cause de l'introduction ou de la vulgarisation des techniques plus mobiles de la palangre et du filet maillant.

Comme pour les pêches sédentaires au saumon et au loup-marin, les emplacements de filets-trappes ont fait l'objet d'appropriation exclusive par leurs usagers et font aussi partie de l'héritage des biens transmis de génération de pêcheurs en génération de pêcheurs. Contrairement toutefois à ces deux types de pêche, l'accès exclusif aux emplacements de pêche sédentaire à la morue n'a pas créé une différenciation socio-économique importante, tout d'abord parce que la ressource était plus abondante et mieux répartie et ensuite parce que les faibles prix de la morue sur les marchés internationaux n'ont jamais permis aux petits producteurs indépendants de s'enrichir comme ce fut le cas pendant un certain temps des compagnies qui opérèrent sur une grande échelle dans la zone de Blanc-Sablon et en Gaspé-

sie. Ces dernières firent d'ailleurs faillite les unes après les autres et, depuis la crise économique des années '30, seuls les petits producteurs marchands ont poursuivi leurs activités dans des conditions de plus en plus difficiles nécessitant une intervention massive de l'État dans les deux dernières décennies.

Dans le domaine de la pêche à la morue avec le filet-trappe, cette intervention de l'État s'est d'abord manifestée dans la deuxième moitié du siècle dernier par l'interdiction d'utiliser un engin considéré comme trop efficace et comme un danger pour le succès de la reproduction des stocks de gadidés. Ainsi, la technologie mise au point en 1865 ne put se diffuser sur la Côte-Nord, au Labrador et à Terre-Neuve qu'une vingtaine d'années plus tard quand l'autorisation d'utiliser le filet-trappe fut accordée par les autorités fédérales suite aux interventions conjointes des grandes compagnies et des pêcheurs indépendants. À l'instar des autres pêches sédentaires, la loi fédérale sur les pêcheries définit la distance à respecter entre les filets-trappe à morue, qui est de 250 verges, ainsi que les dimensions des mailles des filets du guideau et de l'enclos et un permis est exigé pour l'opération d'un tel engin. Si la législation sur les pêcheries maritimes pour tout le Canada relève de la juridiction du Gouvernement fédéral, son administration, par contre, est confiée au Québec depuis 1922 pour la Côte-Nord. Ce sont donc les agents de la Direction des pêches maritimes qui sont chargés d'accorder les permis pour les emplacements de pêche sédentaires, d'en collecter les paiements, de contrôler les distances entre les divers engins ainsi que la grandeur des mailles et finalement de régler tout conflit pouvant s'élever entre les pêcheurs opérant plusieurs centaines de stations fixes de pêche le long du littoral de la Basse Côte-Nord. Le permis de pêche sédentaire donné de façon quasi-automatique aux pêcheurs et à leurs descendants depuis des décennies accordent à ces derniers, sinon un droit de propriété, du moins un droit de possession sur les emplacements que leurs ancêtres ont choisi et qu'ils ont été les premiers à exploiter. La législation fédérale et l'administration provinciale en sont venues à conférer un statut juridico-politique à des activités de pêche élaborées au départ hors de ce contexte. Elles ont ainsi délimité officiellement les rapports écologiques entre les pêcheurs de la Basse Côte-Nord et les principales ressources marines qu'ils exploitent et les rapports sociaux de production existant entre eux.

## ☐ Conclusion

Si l'on veut récapituler les différentes contraintes écologiques qui ont eu un effet déterminant sur la mise en place des complexes techniques de pêche sédentaires sur la Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent, il faut en retenir cinq : 1) les variations climatiques saisonnières; 2) les migrations annuelles des principales ressources (le saumon, le loup-marin et la morue) et leurs trajets migratoires; 3) les habitudes alimentaires de ces trois espèces animales et leurs comportements lors des migrations; 4) la topographie des

milieux aquatiques marins et d'eau douce; 5) la température et la qualité générale de ces milieux aquatiques. Trois de ces contraintes sont abiotiques, la première, la quatrième et la cinquième, les deux autres sont d'ordre biotique. La contrainte la plus fondamentale, voire déterminante, provient des variations saisonnières dans la disponibilité ou la non-disponibilité des ressources. C'est une contrainte à la fois principale et absolue, car elle influence directement la seconde et partiellement la troisième et la cinquième. Bien qu'elle puisse apparaître comme contrainte principale dans un contexte particulier, la seconde contrainte ne s'avère, dans un contexte écologique plus global, qu'une contrainte dérivée des variations climatiques qui règlent les cycles de la vie marine sur la Basse Côte-Nord.

Quant au type d'interrelations entre le milieu et les techniques de pêche, il s'en dégage un *rapport de détermination* des contraintes écologiques sur les techniques en ce qui concerne le moment de leur utilisation, le choix des emplacements des engins de pêche, leur disposition et leur dimension d'ensemble ou de certaines de leurs parties. Par contre, pour ce qui est du type d'engin de pêche utilisé, la tradition culturelle a orienté les pêcheurs vers certains choix à partir de modèles déjà connus et en usage en Europe et/ou dans le Golfe Saint-Laurent, comme l'a démontré Beaucage (1968: 105-108). La construction de ces engins fut toutefois modifiée en fonction de leur logique interne et des conditions écologiques particulières de la Basse Côte-Nord. Les Inuit et les Amérindiens, qui ont précédé les pêcheurs d'origine européenne dans cette région, utilisaient des techniques tout à fait différentes pour capturer le saumon et le loup-marin — techniques mobiles à l'aide de harpons et de fouennes — mais il paraît invraisemblable que leurs techniques aient pu jamais évoluer vers l'utilisation de complexes de pêche avec des filets maillants, bien que les contraintes écologiques étaient identiques.

Si les complexes techniques de la pêche au loup-marin et du filet-trappe à morue représentent des exemples tout à fait remarquables de réponses adaptatives apportées par les pêcheurs de la Basse Côte-Nord aux contraintes qu'un milieu généralement considéré comme hostile leur imposait, ces formes adaptatives ne constituaient qu'une partie des différentes *stratégies d'adaptation* que ceux-ci ont appris à combiner tout au long d'un cycle annuel d'activités de production selon un *processus d'adaptation généralisé* (Charest 1976). Il faut reconnaître cependant, que les stratégies d'adaptation des résidents de cette région ne sont plus entièrement orientées vers l'exploitation des ressources naturelles diversifiées que l'on retrouve dans les différents types d'écosystèmes spécialisés, maintenant que les emplois salariés dans les secteurs secondaire et tertiaire et les paiements de transfert constituent la base d'une économie régionale en stagnation. La scolarisation et l'apprentissage d'un métier ou d'une profession paraissent actuellement plus importants aux yeux de la jeune génération que l'héritage d'emplacements de pêche au saumon, au loup-marin ou à la morue, pour s'assurer un avenir économique meilleur.

Dans le domaine de la pêche, les techniques sédentaires, prédominantes pendant plus d'un siècle, tombent progressivement en désuétude et sont remplacées par des techniques plus mobiles. C'est le cas en particulier pour la pêche à la morue où l'usage de puissants chalutiers sur les hauts-fonds au large des côtes et des filets maillants dans la zone côtière empêche en grande partie les bancs de morue de s'approcher des filets-trappes toujours ancrés à proximité des rivages. Devant ce phénomène, les jeunes pêcheurs délaissent les pêcheries sédentaires et acquièrent de plus en plus des bateaux ultra-modernes de 40 à 45 pieds équipés de tous les instruments nécessaires pour aller chercher le poisson où il se trouve à l'aide de filets maillants, de palangres ou de petits chaluts.

Dans la poursuite d'une activité aléatoire comme celle de la pêche, dépendante d'une ressource sans cesse en mouvement, la mobilité constitue certes une réponse adaptative des plus logiques. Si des techniques de pêche sédentaires ont été conservées aussi longtemps sur la Basse Côte-Nord, c'est en raison des caractéristiques écologiques très particulières à cette région et à la côte du Labrador. Cette nouvelle mobilité des techniques et des pêcheurs est d'ailleurs fortement encouragée par les programmes du gouvernement du Québec pour la relance des pêcheries sur la Basse Côte-Nord. Après la grave crise des pêcheries maritimes du Canada au début des années '70 et l'extension à 200 milles des eaux territoriales canadiennes, l'intervention des deux niveaux étatiques dans le domaine des pêcheries est plus omniprésente que jamais. Les articles de Pierre Bernier et de Claude Bariteau dans ce numéro en témoignent éloquemment. Dans l'avenir les pêcheurs de la Basse Côte-Nord — et aussi d'ailleurs — auront à adapter leurs stratégies beaucoup plus aux contraintes économiques et juridico-politiques extérieures qu'aux contraintes écologiques locales.

## BIBLIOGRAPHIE

BAHUCHET S.

1978 « Les contraintes écologiques en forêt tropicale humide : L'exemple des Pygmées Aka de la Lobaye (Centrafrique) », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* 30(4): 1-29.

BARRAU J.

1975a « Écologie », in R. Cresswell (éd.), *Éléments d'ethnologie : Six approches*. Paris: Armand Colin.

1975b « Écosystèmes, civilisations et sociétés humaines : le point de vue d'un naturaliste », *Informations sur les Sciences Sociales* 14(1): 21-34.

BEAUCAGE P.

1968 « Technologie de la pêche au loup-marin sur la Côte-Nord du Saint-Laurent », *L'Homme* 8(3): 96-125.

- BELDING D.L. et G. Préfontaine  
 1961 *Rapport sur le saumon de la Côte-Nord du Saint-Laurent et de la Côte-Est de Terre-Neuve*. Québec: Département des Pêcheries.
- BRETON Y.  
 1968 *La culture matérielle des Blanc-Sablonnais*. Québec: Université Laval, Centre d'études nordiques.  
 1973 « A comparative study of work group in rural fishing communities : Bilateral kinship and adaptive process », *Ethnology* 12(4): 393-418.
- CHAREST P.  
 1973a « Écologie culturelle de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », in M.A. Tremblay et G.L. Gold (éds.), *Communautés et cultures. Éléments pour une ethnologie du Canada-français*. Toronto: Holt, Rinehart and Winston, 29-80.  
 1973b « Le milieu physique », Chap. I, in Collectif, *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Québec: Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 1-85.  
 1973c « Les activités politiques et administratives gouvernementales et la politique locale », Chap. VII, in Collectif, *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Québec: Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 1-277.  
 1975 « Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres : Une analyse diachronique », *Recherches amérindiennes au Québec* 5(2): 32-52.  
 1976 « Stratégies d'adaptation généralisées et écosystèmes spécialisés : le cas de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », *Cahiers d'anthropologie de l'Université Laval* 1: 19-49.
- COLLECTIF  
 1973 *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent*. Québec: Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 7 vols.
- GODELIER M.  
 1974 « Considérations théoriques et critiques sur les rapports entre l'homme et son environnement », *Informations sur les Sciences Sociales* 13(6): 31-60.  
 1978 « L'appropriation de la nature. Territoire et propriété dans quelques formes de sociétés précapitalistes », *La Pensée* 198: 7-50.
- LEDOUX G.  
 1973 « Culture matérielle et technologie », Chap. IV, in Collectif, *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Québec: Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 1-139.
- LEDOUX G. et A. Lepage  
 1973 *Les conditions d'adoption d'une technique de pêche côtière sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent (Québec) à la fin du XIXe siècle*. Communication présentée au IXe Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques, Chicago: sept. 1973.
- LEPAGE A.  
 1973 « Histoire et organisation économique », Chap. V, in Collectif, *Rapport ethnologique sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Québec: Université Laval, Laboratoire d'anthropologie, 1-193.
- TSÉ-TOUNG M.  
 1967 « De la contradiction », in *Œuvres de Mao Tsé-Toung*. Pékin: Éditions en Langues Étrangères, 4 vols: vol. 1, 347-387.